

Compte-rendu forum de l'AFCAM
Jean-Jacques PARIZEL
Juin 2007

Je suis allé comme promis au forum de l'AFCAM le 30 mai 2007.

Le sujet était la loi n° 2006-1294 du 23 octobre 2006 portant diverses dispositions relatives aux arbitres dont le décret d'application est paru le 16 mai 2007.

Nous sommes maintenant "chargés d'une mission de service public" et protégés comme tels, au même titre que médecins, policiers, pompiers etc.
L'aggravation des peines qui en découle est un élément important de dissuasion.

Au sens du droit du travail, l'arbitre est reconnu comme étant un travailleur indépendant sans lien de droit avec sa fédération.
Il est évident qu'au plan technique et au plan règles du jeu, c'est toujours la fédération qui en dirige l'application.

L'arbitre se voit doté d'un statut social et fiscal dérogatoire du droit commun.
Toute somme perçue, inférieure à 14.5% du PASS (plafond annuel de la sécurité sociale, 4660 euros aujourd'hui) est exonérée d'impôt et de charge sociale (somme à examiner sur le plan de l'année civile).
Il importe donc que chacun tienne un relevé annuel des sommes perçues afin de surveiller le montant global et de pouvoir répondre à toute demande (fédération, affaires sociales, impôts, etc.).

Au delà de ces sujets importants, un débat s'est ouvert sur de nombreux points de détail : frais de déplacements justifiés, abattement ou franchise, absolue ou relative des 4660 euros... il a également été fait état des réponses des fédérations au questionnaire de l'AFCAM concernant les "indemnités de Déplacement et d'Arbitrage" mais celles-ci étant contestées par les présents, nous n'en ferons pas état.

Une seule précision, les réponses de la FFVB ont été :

- Indemnité de déplacement remboursée sur la base de 0.50 euro du kilomètre.
- Indemnité d'arbitrage national de 48 à 100 euros par arbitre et par match.

Aucun représentant fédéral n'étant présent, la discussion était impossible.

Dés parution d'un Compte Rendu de ce Forum vous en serez destinataires.

Je me tiens à votre disposition pour toute précision ou information complémentaire que vous souhaitez obtenir.....dans la mesure de mes possibilités.

Bonnes vacances à tous

jiji@anavb.fr